



Rues pour le jeux

Zones de rencontre

Zones résidentielles

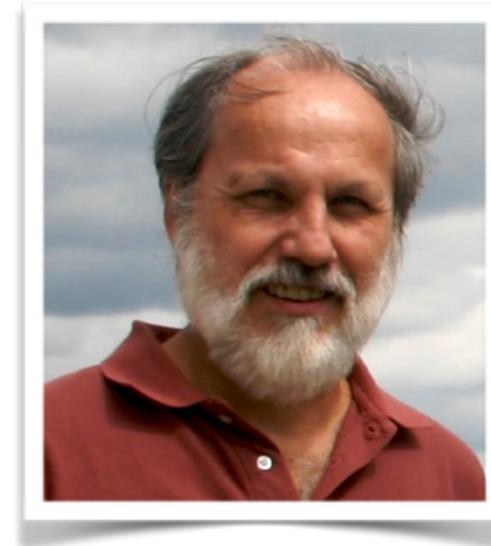
les bons exemples de **Berne**, **Bâle** et **Fribourg-en-Brisgau**



Freiburg's streets for children

Photo : Child in the City

Alain ROUILLER



- Vice-président de Rue de l'Avenir Suisse
- Secrétaire du Réseau RUES
- Ancien député de la République et Canton de Genève

Le document contient des liens hypertextes. Les mots soulignés sont cliquables



Membre du



Belgique, France, Luxembourg, Québec et Suisse

www.rue-avenir.ch

Réseau francophone pour une mobilité urbaine conviviale et sûre

- *Belgique* :
 - Institut VIAS
 - Bruxelles mobilité (Région Bruxelles Capitale)
 - DEMETER, Uni de Liège,
 - CRR Centre de recherches routières
- *France* :
 - CEREMA (Territoire et ville)
 - Rue de l'Avenir France
- *Luxembourg* :
 - Sécurité routière, Luxembourg
- *Québec* :
 - Ministère des transports et de la mobilité durable
 - Fondation Rues Principales
 - Vélo Québec
- *Suisse* :
 - Rue de l'Avenir Suisse

+ Correspondant italien dès 2018



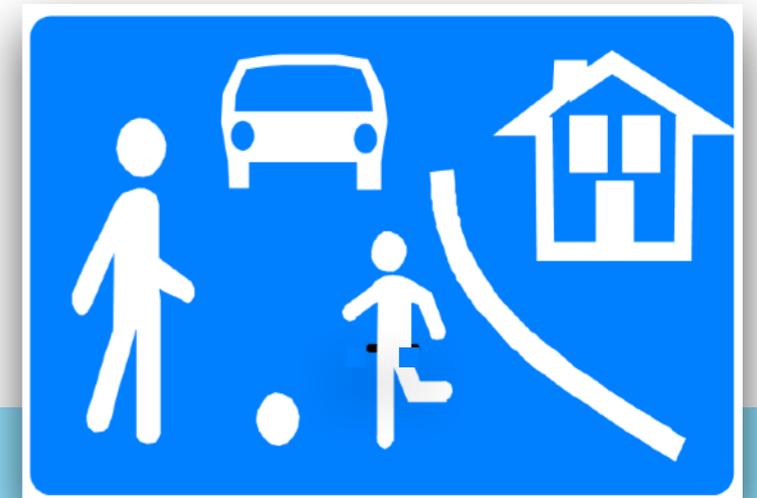
Base légale internationale pour les zones de rencontre et/ou zones résidentielles

Article 27bis Règles spéciales applicables dans les zones résidentielles signalées comme telles

Dans une zone résidentielle signalée comme telle:

- a) **Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la route. Les jeux sont autorisés;**
- b) Les conducteurs doivent circuler à une **vitesse très réduite**, qui est fixée par la législation nationale et qui ne peut en aucun cas être supérieure à **20 km/h** (12 miles);
- c) **Les conducteurs ne doivent pas mettre les piétons en danger ni les gêner. Si nécessaire, ils doivent s'arrêter;**
- d) Les piétons ne doivent pas entraver la circulation des conducteurs sans nécessité;
- e) **Le stationnement est interdit, sauf aux emplacements où une signalisation le permet;**
- f) Aux intersections, les usagers de la route venant d'une »zone résidentielle« doivent céder le passage aux autres usagers, sauf dispositions contraires prévues dans la législation nationale.

Complément adopté à Genève en 1971



Zones de rencontre et/ou résidentielles

	zone résidentielle	zone de rencontre	km/h	Zone de rencontre : 20 km/h et priorité aux piétons
Pays-Bas	1976		6 - 15	
Belgique	1978*	2004	20	*la zone résidentielle est maintenue
Suisse	1979*	2002	20	* la zone résidentielle est supprimée en 2002
Allemagne	1980	2016*	4 - 10	* projet pilote ZR à 20 km/h à Berlin
Autriche	1983*	2013	20 et	* 4 - 10 km/h Wohnstrasse, maintenue avec jeu
France		2008	20	
Luxembourg	*1985	2009	20	*maintien de la zone résidentielle avec droit de
Québec		2018	20	Rue partagée

En bleu, les pays avec des membres actifs du Réseau RUES

Autres pays (zones résidentielles à faible circulation et avec **jeu prévu**, comme le prévoit la Convention de Vienne : Belarus, Italie, Danemark (10 - 15 km/h), Norvège (8 km/h), Islande (15 km/h), Rép tchèque, Finlande, Pologne, Espagne, Hongrie, Grèce, Lettonie, Royaume Uni (12 km/h), Slovaquie, Suède (au pas) etc.

basé en partie sur des informations de Fuss e.V, Allemagne



Membre du



Belgique, France, Luxembourg, Québec et Suisse

www.rue-avenir.ch

Zones de rencontre (20 km/h - priorité aux piétons, sauf Autriche)



Berlin



Luxembourg



Le Luxembourg a maintenu la zone résidentielle avec droit de jouer pour les moins de 10 ans (ballon!)



Autriche



France



Belgique



Suisse



Suisse: passage de la zone résidentielle à la zone de rencontre en 2002. Abandon du ballon lié au droit de jouer sur la chaussée dans les ZR ! Les **jeux sont autorisés** sur les routes à faible circulation.

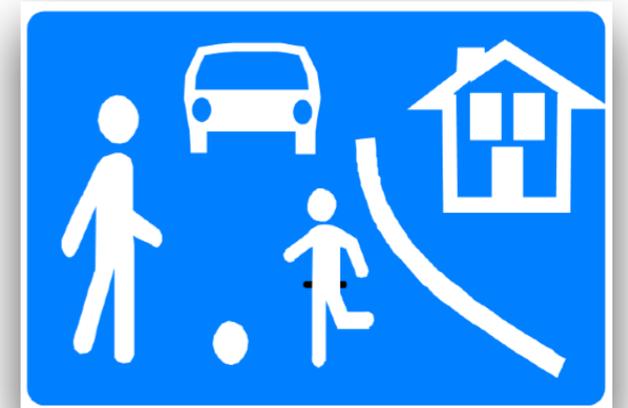
Photo : ville de Berthoud

Droit de jouer sur la rue

Dans la plupart des pays européens **il est interdit de jouer sur la chaussée.**

Exception: plusieurs pays reprennent les règles de la Convention de Vienne qui prévoit le jeu dans les zones résidentielles. Pas la France.

Cette autorisation de jouer est généralement symbolisée par la **présence d'un ballon sur le panneau.**

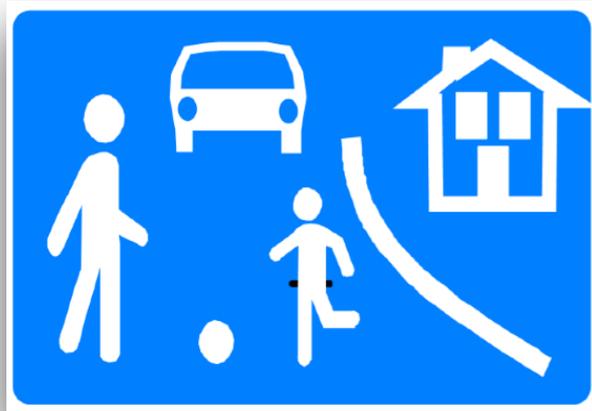


Au contraire, **en Suisse, il est autorisé de jouer sur la chaussée,** sur les rues à faibles circulation

Article 46 alinéa 2bis de l'OCR



Zones ou rues résidentielles



Convention de Vienne 1971



Pays-Bas



Royaume Uni



Norvège



Danemark



Italie



Lettonie



Suède



Allemagne



République tchèque



Pologne



Membre du



Belgique, France, Luxembourg, Québec et Suisse

Source: RdA, Wikipedia, Le Monde
www.rue-avenir.ch

Conditions - processus d'une **zone de rencontre à la demande** :

- désigné un-e **répondant-e**
 - minimum deux réunions publiques
 - le groupe **doit** obtenir la signature de la **majorité des riverains**
-
- Budget annuel : Fr 20'000.-
 - Fr 100'000.- pour 5 zones à la demande par année
 - durée démarche : 18 mois



Photo : Mobilité piétonne

Berne : zone de rencontre à la demande



Les jeux doivent être mobiles

Le quadrillage vert marque l'emplacement pour le jeux

Photo : Ville de Berne

Berne : zone de rencontre à la demande

Les habitants peuvent ajouter des bacs à fleurs et doivent les entretenir (arrosage - taille des arbustes)

Ils peuvent ajouter du mobilier urbain léger et mobile (banc - table)

Photo : Ville de Berne

Berne : zone de rencontre pour le jeux



Photos Ville de Berne

Conditions :

- 100 véhicules / heure (1000 par jour)
- pas de transit
- pas de transports publics
- zones 30 dans les rues avoisinantes
- quartier avec enfants

Berne : mobilier - marquage d'une zone de rencontre



Totem porte



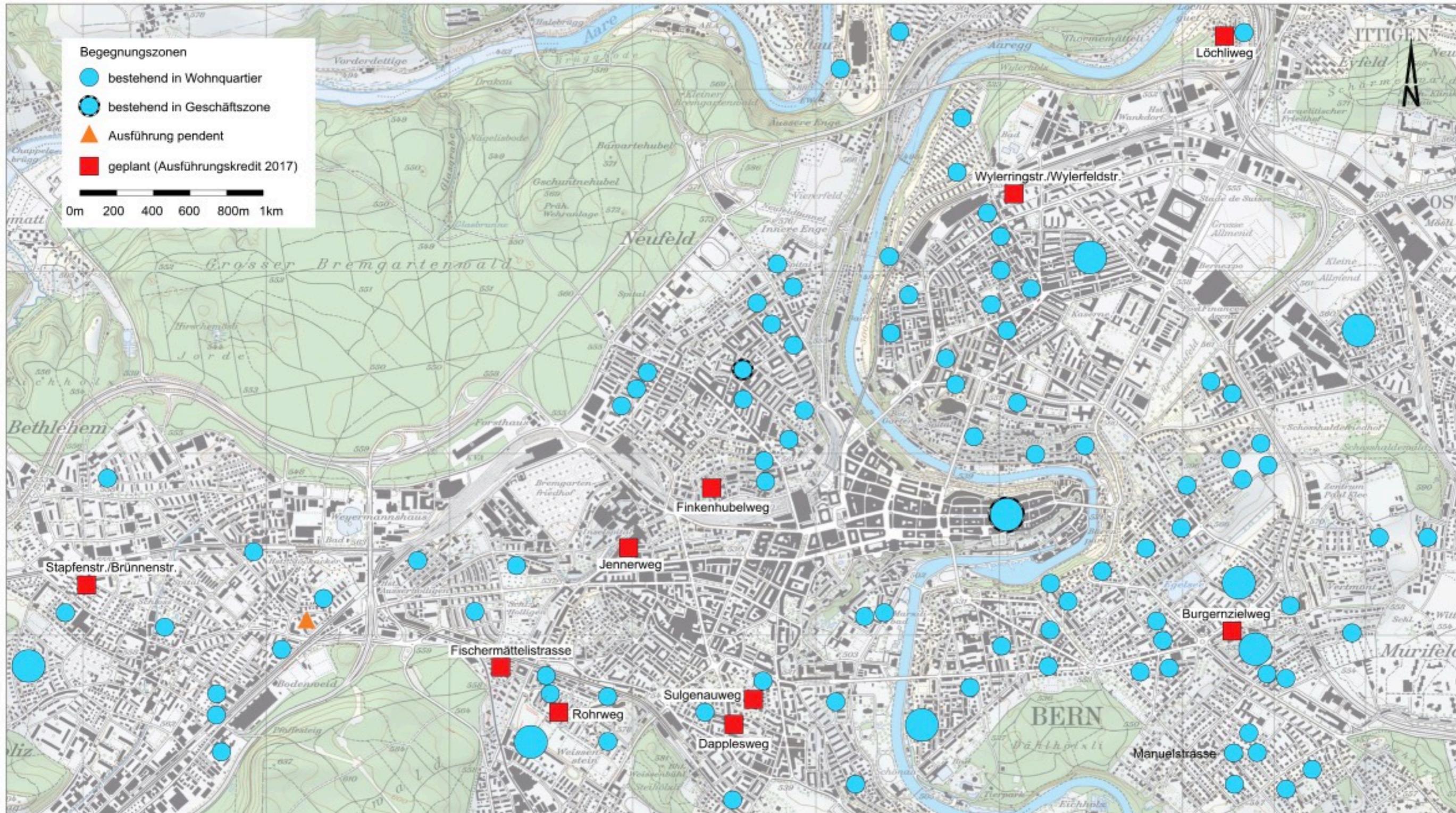
Begegnungszonen

Zones de rencontre



Übersichtsplan 2017

grands points bleus = quartiers en ZR



Zone de rencontre du Burgfeld

Première zone de rencontre de Suisse à l'échelle d'un quartier (hors vieilles-villes)

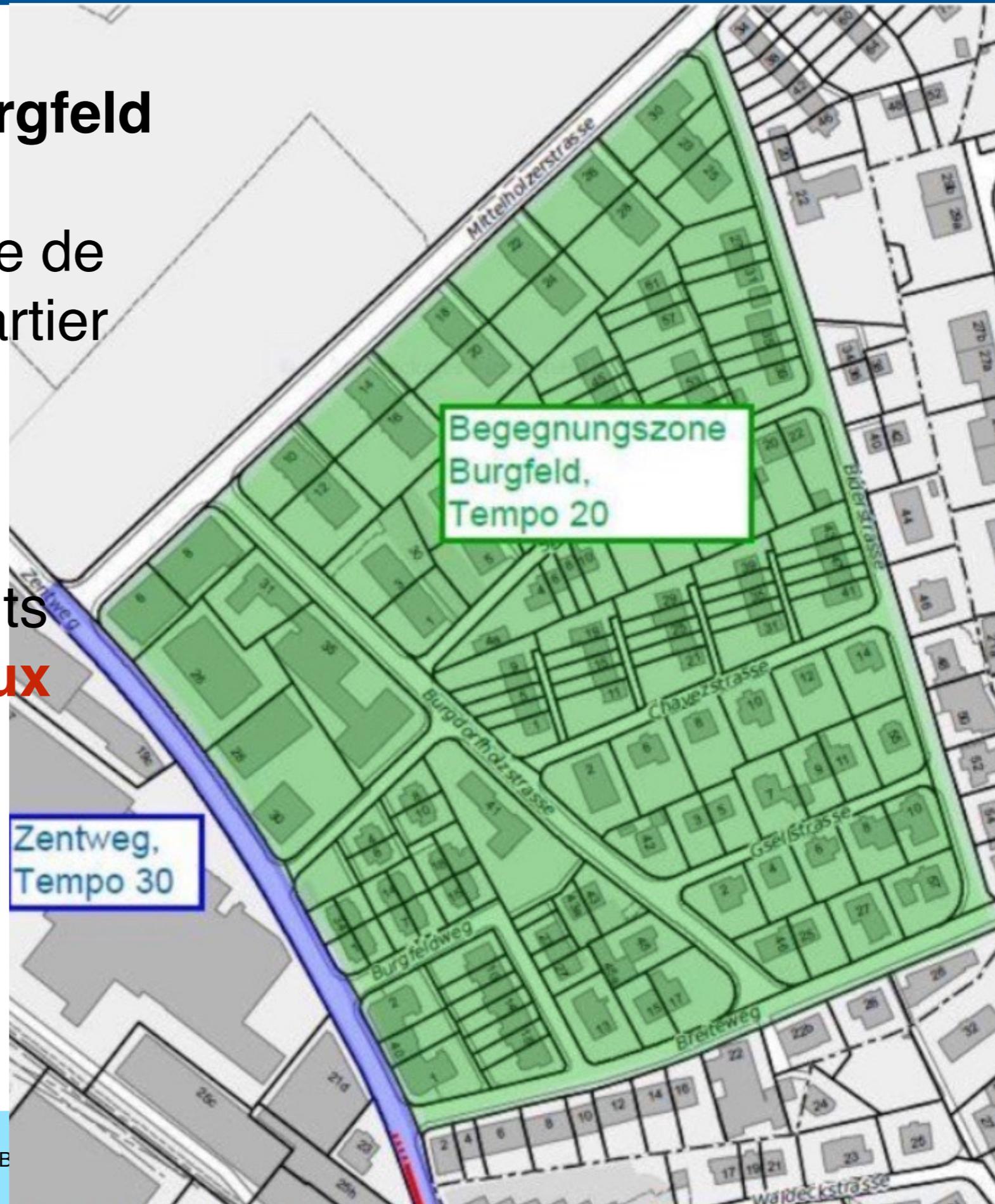
Motivation :

- Sécurité des déplacements
- Manque de **places de jeux**

Coûts :

Fr 95'000.- (€78'000.-)

Suppression de 120 places de stationnement



Berne : zone de rencontre étendue du Burgfeld

Image 3D : Apple Plan



Berne : zone de rencontre étendue du Burgfeld

Inauguration de la zone



Emplacement pour le jeux
et la rencontre

Cadrillage au sol

Berne : zone de rencontre étendue du Burgfeld

Inauguration avec la
responsable politique de la ville
de Berne : Ursula Wyss



Pieds verts = rappel zone de rencontre

Photo : Ville de Berne

Bâle : une idée d'avance

3 types de zones de rencontre :

1. classique => ouverte à tous, comme en France
2. interdite à la circulation motorisée (accès restreint)
=> spécialement pensée pour les cyclistes
3. pour le jeu



Bâle : rues pour le jeu - Spielstrasse



Le dessin indique qu'il s'agit d'une ZR pour le jeu



Aménagement spartiate !



Reprise du modèle bernois des
zones de rencontre à la demande.

Les deux tiers des riverains doivent
donner leur accord

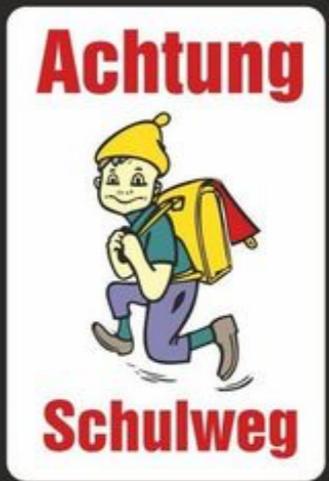
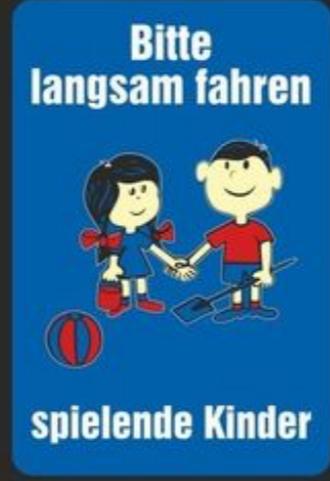
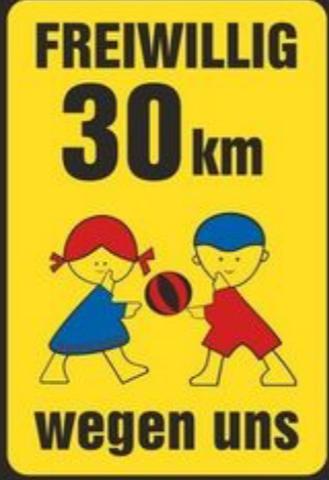
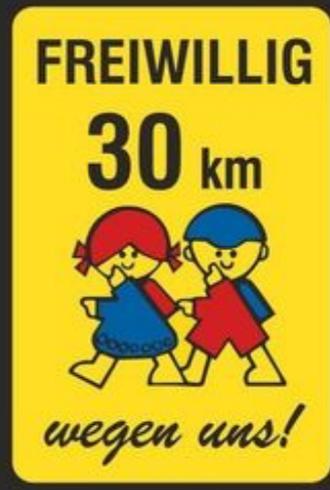
Les enfants ont **le droit de jouer** sur la chaussée dans les **rues à faibles circulation**

Ordonnance sur la circulation routière OCR
Article 46 alinéa 2bis



Il est permis d'utiliser les aires de circulation destinées aux piétons et, sur les **routes secondaires à faible circulation** (p. ex. dans les quartiers d'habitation), toute la surface de la chaussée pour **pratiquer des activités**, notamment des **jeux**, qui se déroulent dans un espace limité, ceci pour autant que les autres usagers de la route ne soient ni gênés, ni mis en danger

Allemagne



Le jeu est généralement interdit sur la chaussée en Allemagne !

Allemagne - Autriche

Base légale allemande :

art 31 de la loi sur la circulation routière

Sport und Spiel auf der Fahrbahn, den Seitenstreifen und auf Radwegen sind **nicht erlaubt**

Le sport et **les jeux ne sont pas autorisés sur la chaussée**, les b...
cyclables

article 31 du 06.03.2013

Im verkehrsberuhigten Bereich (Schild 325.1) sind Kinderspiele überall erlaubt

Dans les *zones à circulation modérée* (panneau 325.1) **les jeux d'enfants sont autorisés partout**

Base légale en Autriche

art 88 de la loi sur la circulation routière

Auf der Fahrbahn sind Spiele jeder Art **verboten**; dies gilt nicht für Wohnstraßen

Sur la chaussée, **tous les jeux sont interdits**; cela ne **vaut pas pour les rues résidentielles** (*Wohnstrassen*)

Source Mobilité piétonne Suisse

Vienne : Wohnstrasse à 10 km/h dans un secteur en cul-de-sac (*Wenediger Au*), qui en compte 42 km

Berlin





Berlin :

Essai pilote d'une zone de rencontre



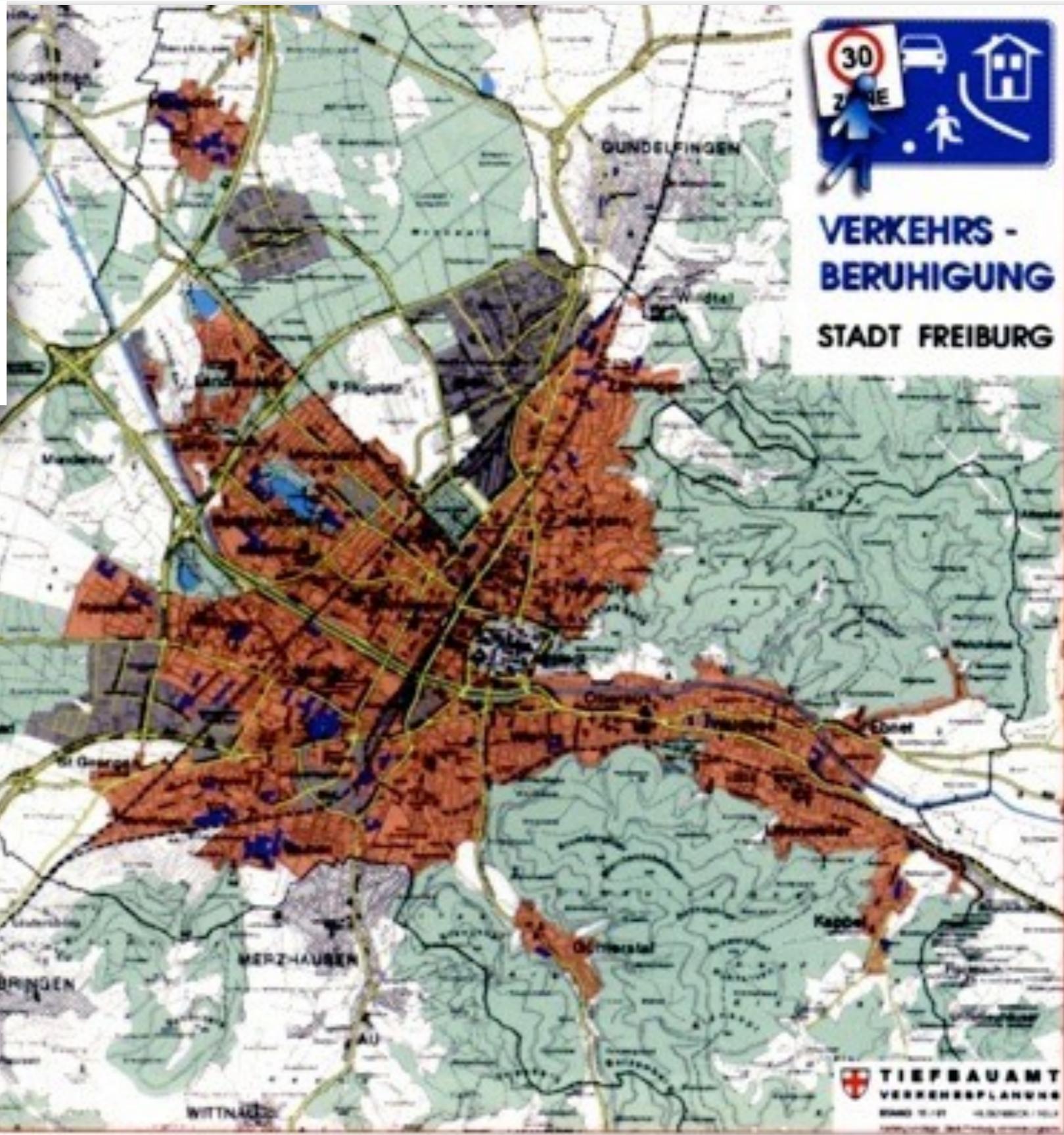
Allemagne : zone à circulation modérée



Vitesse : au pas = 4 à 10 km/h



Fribourg-en-Brisgau - ville à 30



Zone à circulation modérée (Verkehrsberuhigter Bereich) **pour le jeux**



**Modèle
fribourgeois
pour le jeux:**
10% des
zones à
circulation
modérée
(2017)



180 zones à circulation modérée (10 km/h)

Les jeux sont explicitement autorisés dans le code de la route dans les 4 cas suivants :

1. **Les zones résidentielles et les zones de rencontre**

(pas de distinction, donc le panneau est le même avec le ballon, ce qui laisse une marge d'appréciation sur l'opportunité de jouer dans certaines zones de rencontre).

Lien :

2. **Dans les chemins réservés aux piétons, cyclistes, cavaliers,...**

Il s'agit souvent de quais de halage, des anciennes voies de chemin de fer désaffectées, de chemins de remembrement ou de voies autonomes, tant en milieu urbain que rural. Lien

3. **Dans les zones piétonnes** : Lien

4. **Dans les rues réservées au jeu** : Lien



Nota bene : **Rue scolaire**

Ce n'est par contre pas précisé pour la rue scolaire. Lien

Bruxelles : rue scolaire (rue d'école - Schoolstraat)



Bruxelles : rue scolaire (rue d'école - Schoolstraat)



Le jeu **n'est pas autorisé** sur la chaussée mais **pas interdit** non plus !

Contrairement aux autres pays européens, la France n'a pas introduit la *zone résidentielle*, avec l'option jeu sur la chaussée, selon la convention de Vienne sur la circulation de 1971.



Elle est passée directement à la *zone rencontre* (sans le droit de jouer sur la chaussée)

Le Code de la sécurité routière

modifié en avril 2018 permet à une municipalité, d'autoriser par règlement, le **jeu libre sur un chemin public** dont la gestion lui incombe.

Le règlement doit prévoir:

1. la détermination des zones où le **jeu libre** est permis;
2. les **restrictions à la circulation** et les règles de prudence qui sont applicables, le cas échéant;
3. les interdictions relatives au jeu libre, le cas échéant;
4. toute autre condition liée à l'exercice de cette permission.

La Municipalité doit indiquer, au moyen d'une signalisation appropriée, les zones où le **jeu libre** est permis en vertu du règlement.

Référence: [Code de la sécurité routière](#) => art 500.2



Signal « rue partagée »

le jeu sur la chaussée n'est
ni explicitement autorisé
ni explicitement interdit !

Genoa - Boccadasse



Les règles sont fixées
au cas par cas pour la
zona residenziale

Codice della strada

Art. 3. Definizioni stradali e di traffico

58) **Zona residenziale**: zona urbana in cui vigono particolari regole di circolazione a protezione dei pedoni e dell'ambiente, delimitata lungo le vie di accesso dagli appositi segnali di inizio e di fine



Le signal ZR peut être accompagné par un panneau avec des règles spécifiques, par exemple priorité aux piétons, vitesse. On peut supprimer les trottoirs

Friuli : photo Fiorella Honsell

Source :  **mobilità & sicurezza stradale**
RICERCHE / DATI / ANALISI /
INFORMAZIONE / FORMAZIONE / PROGETTI

Pour aller plus loin

Liens, sites et galeries de photos

Sites :

[Convention de Vienne de 1968](#)

[Rue de l'Avenir](#)

[Réseau RUES](#)

zonederencontre.ch

transports.blog.lemonde (blogue d'Olivier Razemond)

[Ville de Berne](#)

[Rues aux enfants](#)

Galleries de photos

[Zones de rencontre à Bâle](#)

[Rue scolaire à Bruxelles](#)

[Zones à circulation modérées à Coblenche, Trèves, Cologne](#) (y compris zones 30 et environnementales)



Vienne : photo R Simbürger

Liens

[Zones à circulation modérée en Autriche](#) sur le site de RdA CH